



Département des Hautes-Alpes

MAIRIE DE CHORGES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 05 Juillet à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHORGES se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Chorges, sous la présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire.

Date de convocation : 1er Juillet 2021

Etaient présents : Christian DURAND, Maire, André DI VUOLO, Béatrice ZAPATERIA, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint, Robert FILIPPI, Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Jérôme ARNAUD, Bénédicte DUBOYS, Maxence EINAUDI, Mireille GOURLAIN, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE.

Etaient excusés : Claude GRAS, Sophie VERNISSAC.

Ont donné pouvoir : Aurély BONNARDEL à Béatrice ZAPATERIA, Aurélien CROS à Bénédicte DUBOYS.

ORDRE DU JOUR :

- 1°- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Juin 2021,
- 2°- Attribution de subvention association Ski Club Nautique de Serre-Ponçon, (DCM2021/111),
- 3°- Attribution de subvention association Boule Ferrée Caturige, (DCM2021/112),
- 4°- Attribution de subvention association des Randonneurs Caturiges, (DCM 2021/113),
- 5°- Attribution de subvention association Ambiance Caturige, (DCM 2021/114),
- 6°- Attribution de subvention association Ski Club de Réallon, (DCM 2021/115),
- 7°- Droit de délaissement – Renoncement à l'acquisition d'une partie des emplacements réservés n°2 et 13 inscrits en annexe du PLU de Chorges (parcelle cadastrée AD 907 (DCM 2021/116),
- 8°- Acquisition foncière SAFER-Parcelle parking SALADOS- (DCM 2021/117),
- 9°- Chemin de l'Isclé : Marché de travaux, attribution des lots 1 et 2 (Anciennement AD 737), (DCM2021/118),
- 10°- Plan de financement DRAAF-Construction d'une cuisine centrale, (DCM 2021/119),
- 11°- Courts de Tennis : Gestion et tarifs, (DCM 2021/120),
- 12°- Enfouissement des réseaux secs Chemin de l'Isclé- SYME, (DCM 2021/121),
- 13°- Convention Camping-car Park, (DCM 2021/122),
- 14°- Camping Municipal- Avenant à la convention de Monsieur DORVAUX, (DCM 2021/123),
- 15°- Décision modificative n°3 du budget principal :Migration e.enfance vers BL.enfance, (DCM 2021/124),
- 16°- Décision modificative n°4 du budget principal :Licences Microsoft et antivirus messagerie, (DCM 2021/125),
- 17°- Budget Général : Annulation du titre 292/2020, (DCM 2021/126),
- 18°- Mise en place du RIFSEEP pour les attachés de conservation du patrimoine- filière culturelle, (DCM 2021/127),
- 19°- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de livreur, à temps non complet, à raison de 12,5 h/ hebdomadaires, (DCM 2021/128),
- 20°- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de préparateur à la cantine, à temps non complet, à raison de 8h hebdomadaires annualisées, (DCM 2021/129),
- 21°- Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité liée à la gestion du temps méridien à compter de la rentrée scolaire 2021, (DCM 2021/130),
- 22°- Suppression d'un poste permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, (DCM 2021/131),
- 23°- Suppression d'un poste permanent d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe, à temps complet (DCM 2021/132),

I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Juin 2021.

Vote reporté.

II – Attribution de subvention association Ski Club Nautique de Serre-Ponçon, (DCM2021/111),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'accepter** l'attribution de la subvention sollicitée d'un montant de 500 €

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

III – Attribution de subvention association Boule Ferrée Caturige, (DCM2021/112),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'accepter** l'attribution de la subvention sollicitée d'un montant de 1000 €

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

IV – Attribution de subvention association des Randonneurs Caturiges, (DCM 2021/113),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'accepter** l'attribution de la subvention sollicitée d'un montant de 1500 €

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

V – Attribution de subvention association Ambiance Caturige, (DCM 2021/114),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'accepter** l'attribution de la subvention sollicitée d'un montant de 8000 €

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 17 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 17 POUR

VI – Attribution de subvention association Ski Club de Réallon, (DCM 2021/115),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'accepter** l'attribution de la subvention sollicitée d'un montant de 700 €

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 20 POUR/ 1 ABSTENTION

VII – Droit de délaissement – Renoncement à l'acquisition d'une partie des emplacements réservés n°2 et 13 inscrits en annexe du PLU de Chorges (parcelle cadastrée AD 907 (DCM 2021/116),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De renoncer à acquérir l'emprise réservée des ER n°2 et 13 impactant la parcelle renumérotée AD 907.
- De prendre acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de cette portion d'Emplacement Réservé n°2 et 13 instaurée sur la parcelle en question, et que le droit de préemption de la Commune est purgé,
- De valider en conséquence la mise à jour des documents graphiques du Plan de zonage et de la liste des ER en annexe lors d'une prochaine évolution du PLU,
- De l'autoriser à signer tout acte ou document administratif et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 21 POUR

VIII - Acquisition foncière SAFER-Parcelle parking SALADOS- (DCM 2021/117),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- De l'autoriser à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER des Hautes-Alpes à hauteur de 3 230 €, ainsi que les divers documents administratifs se rapportant à cette transaction foncière,

Précise que les frais annexes s'élevant à 360 € restent à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre de Madame Sophie ROMMENS,

- Adopte cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 20 POUR/ 1 CONTRE

IX - Chemin de l'Isclé : Marché de travaux, attribution des lots 1 et 2 (Anciennement AD 737), (DCM2021/118),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- Prendre acte des conclusions et propositions de la commission d'appel d'offre ;
- D'attribuer :
 - A l'entreprise TP ANDRE, le marché du lot n°1 : Réseaux humides pour un montant de 189 931,20 € HT ;
 - A l'entreprise SAS routière du Midi, le marché du lot n°2 : revêtements pour un montant de 154 430,64 € HT ;
- De l'autoriser à signer les pièces des marchés et tous documents s'y rapportant dans le cadre du groupement de commande avec la CCSP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 21 POUR

X - Plan de financement DRAAF-Construction d'une cuisine centrale, (DCM 2021/119),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De solliciter** le soutien financier de la DRAAF PACA à hauteur de 300 000 € dans le cadre de l'Appel à Candidatures France Relance « *investissements dans le cadre des PAT* » pour mener à bien ce projet,
- **De l'autoriser** à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses, permettant l'attribution de la subvention.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/060 du 10 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XI - Courts de Tennis : Gestion et tarifs, (DCM 2021/120),

Monsieur le Maire propose :

- **d'adopter** les tarifs d'occupation des courts de tennis décrits ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat avec la société Anybuddy ci-joint ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention de Madame Sophie ROMMENS,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 20 POUR/ 1 ABSTENTION

XII - Enfouissement des réseaux secs Chemin de l'Isclé- SYME, (DCM 2021/121),

Monsieur le Maire propose :

- **D'accepter** l'estimatif émit par le SyMÉnergie05,
 - **De l'autoriser** à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet,
- Précise que le montant pour 2021 a bien été inscrit au budget dans le cadre de l'autorisation de programme adoptée en séance du 10 avril 2021, et que, par conséquent la part 2022 est bien prévue.
- **D'acter** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées permettant l'établissement d'une nouvelle délibération donnant pouvoir au Maire de signer la convention financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XIII – Convention Camping-car Park, (DCM 2021/122),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui a pris connaissance du projet de convention :

- **D'accepter** les termes de la convention,
- **De l'autoriser** à signer les documents s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XIV- Camping Municipal- Avenant à la convention de Monsieur DORVAUX, (DCM 2021/123),

Monsieur Serge COMBE, présente à l'assemblée le projet d'avenant de la convention d'occupation privative de longue durée proposé à Monsieur DORVAUX.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui a pris connaissance du projet de convention :

- **D'accepter** les termes de la convention,
- **De l'autoriser** à signer les documents s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XV- Décision modificative n°3 du budget principal :Migration e.enfance vers BL.enfance, (DCM 2021/124),

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **De Valider** cette décision modificative
- **De l'autoriser** à signer la commande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XVI- Décision modificative n°4 du budget principal :Licences Microsoft et antivirus messagerie, (DCM 2021/125),

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **De Valider** cette décision modificative
- **De l'autoriser** à signer la commande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XVII- Budget Général : Annulation du titre 292/2020, (DCM 2021/126),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- de **procéder** à l'annulation du titre 292/2020 du 12/11/2020.

Madame Sophie ROMMENS, donnant des cours pour cette association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 18 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 20 POUR

XVIII- Mise en place du RIFSEEP pour les attachés de conservation du patrimoine- filière culturelle, (DCM 2021/127),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XIX- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de livreur, à temps non complet, à raison de 12,5 h/ hebdomadaires, (DCM 2021/128),

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- de **créer** un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial pour occuper les missions de livreur des Repas délivrés par le Service Restauration- de catégorie C, rémunéré du 1^{er} échelon au 10^{ème} échelon selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, à raison de 12,5 heures hebdomadaires, à compter du 01/10/2021 et pour 3 ans renouvelable dans les conditions énoncées ci-dessus.
- de **recruter** un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de **modifier** en conséquence le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XX- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de préparateur à la cantine, à temps non complet, à raison de 8h hebdomadaires annualisées, (DCM 2021/129),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de **créer** un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial pour occuper les missions de préparateur du Service Restauration- de catégorie C, rémunéré du 1^{er} échelon au 10^{ème} échelon selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, à raison de 8 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 01/09/2021 et pour 3 ans renouvelable dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- de **recruter** un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de **modifier** en conséquence le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2

Suffrages exprimés : 21 POUR

XX- Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité liée à la gestion du temps méridien à compter de la rentrée scolaire 2021, (DCM 2021/130),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'**adopter** cette délibération,
- De l'**autoriser** à signer le contrat correspondant.

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 21 POUR

XX- Suppression d'un poste permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, (DCM 2021/131),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de

- supprimer le poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 05/07/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.
- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 21 POUR

XXI- Suppression d'un poste permanent d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe, à temps complet (DCM 2021/132),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de

- **supprimer** le poste d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe à temps complet, du tableau des effectifs à compter du 05/07/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 19 / Procurations : 2 / absents : 2
Suffrages exprimés : 21 POUR

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Séance levée à 21h15.

A Charges, le 07/07/2021,
Le Maire,
Monsieur Christian DURAND,

